



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ETAT MAJOR CANTONAL DE CONDUITE

Le niveau de danger passe au niveau « 3 » et l'interdiction générale de faire des feux en forêt et sur tout le territoire vaudois est levée

Les précipitations qui sont tombées le week-end dernier permettent de baisser le niveau de danger incendie de « 5 » à « 3 » dans le canton de Vaud. Les chutes de pluies ont été inégales sur le territoire et le volume varie de 20 litres à 40 litres au m2, environ.

L'interdiction générale de faire des feux en forêt et sur tout le territoire vaudois est levée.

Toutefois, les autorités rappellent aux citoyens de faire preuve de prudence, et de signaler tout départ de feu ou toute fumée suspecte à la centrale téléphonique au numéro 118.

La situation demeure critique dans les cours d'eau et pour la faune aquatique.

Les restrictions de pompage et d'irrigation restent en vigueur.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 août 2015

Chef de l'État-major cantonal de conduite, Denis Froidevaux, 079 214 14 22 DTE, Sébastien Lévy, Inspection cantonale des forêts, Direction générale de l'environnement, 021 316 61 47, 079 505 24 60 Police cantonale vaudoise, Philippe Jatton, 079 446 64 62